

CENTRES RURAUX EMERGENTS -CREM-

De l'Identification à la Mise en oeuvre

Premier axe :

Identification des centres ruraux émergents

Pourquoi l'intérêt aux CREM ?

1° d'une part :

- En considération de la nécessité d'établir un équilibre et une harmonie du développement entre les campagnes et les villes ;
- En considération de l'exubérance de l'exode rural et ses conséquences sur le développement des campagnes et la saturation démographique des grandes agglomérations urbaines ;
- En considération de la nécessité de canaliser les flux migratoires vers des espaces intermédiaires d'intégration et de rétention des flux migratoires, dont ont fait preuve certains centres émergents en milieu rural

2° d'autre part :

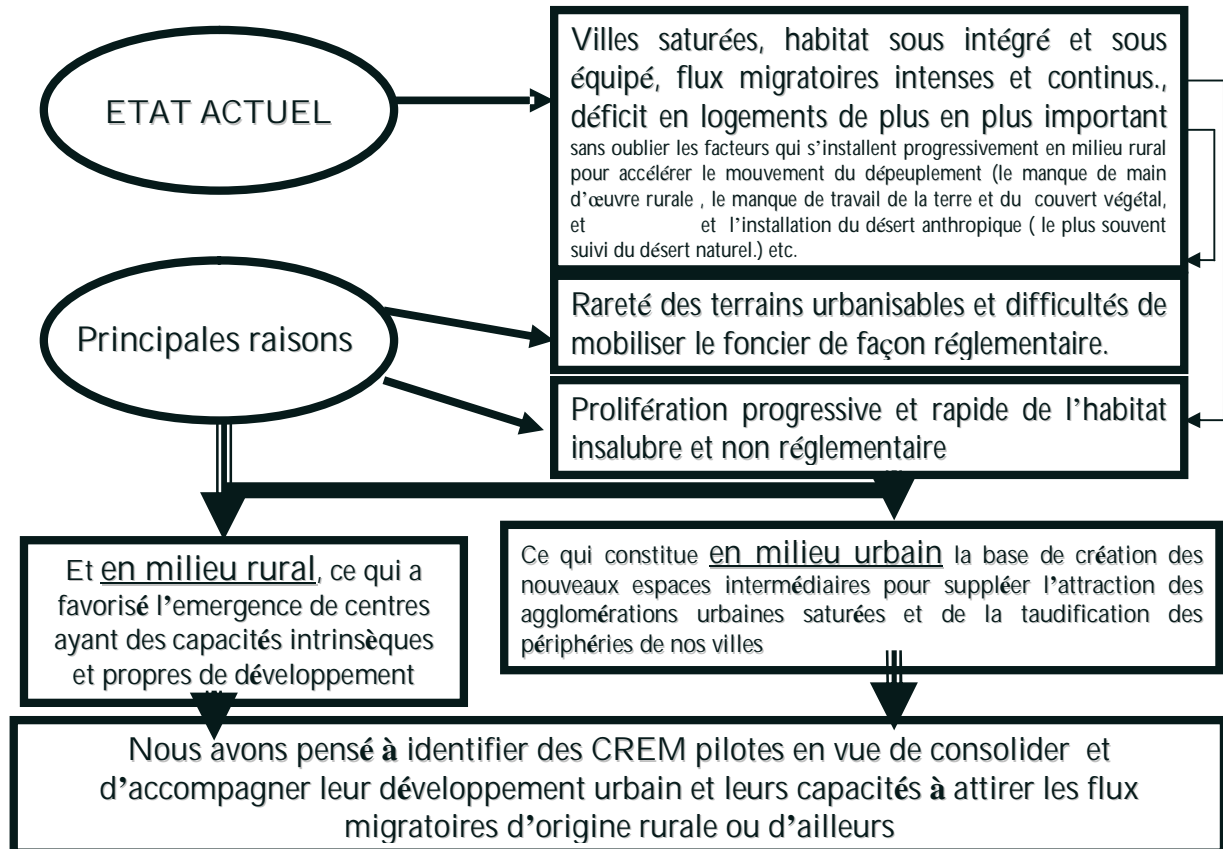
- parce qu'ils constituent des espaces «tampons» et présentent un intérêt particulièrement important et une réalité qui ne peut être ignorée dans le processus actuel d'urbanisation du Maroc. Ils constituent à cet égard une dimension non négligeable dans l'évolution démographique et urbaine du Maroc contemporain et pourraient participer à une intégration progressive de la population migrante d'origine rurale au processus d'urbanisation et de développement de nos villes en atténuant la fracture socio-économique et spatiale qui caractérise la situation actuelle des deux milieux, urbain et rural.

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004, sur les 1111 communes rurales du pays, nous constatons que :

- Presque 62 % des communes rurales ont connu une augmentation de leur population / 1994 (de 0,1% à 35,5% Tichla à Aousserd (popu 672 habi à 5832));
- 4 % des communes rurales ont connu une stagnation de leur population / 1994 ;
- Alors que +34 % des communes rurales ont connu une régression de leur population au cours de la décennie (0,1% à 9,8%, Benkhilil à Tan Tan (833 hab à 316 habi).

Ceci, pour montrer le poids de l'exode rural que pourrait supporter nos villes et le danger du déversement rapide de cette population si aucune action ne s'effectue.

CONTEXTE DANS LEQUEL L'IDÉE DE L'IDENTIFICATION DES CENTRES RURAUX EMERGENTS EST INTERVENUE



Le monde rural est composé de près de 33.000 douars et centres ruraux, toute intervention sur cet ensemble en même temps est difficile pour ne pas dire impossible, alors nous avons pensé à procéder à une opération pilote qui débroussaillerait le chemin et qui nous orienterait vers l'extension de l'expérience ultérieurement.

Ainsi, nous avons arrêté une définition du type de centres sur lesquels nous voulons intervenir dans un premier temps :

Définition arrêtée pour un Centre Rural Emergent

On peut considérer comme Centre Rural Emergent, tout centre rural qui fait preuve d'une dynamique endogène, qui conduirait à son urbanisation de façon plus ou moins spontanée, et qui disposerait à cet égard d'atouts appropriés.

Cette tendance à l'urbanisation étant soutenue par les potentialités propres du centre rural, son dynamisme démographique, ses équipements socio-éducatifs et administratifs, en plus de sa position géographique et des ressources susceptibles de contribuer à son urbanisation.

Quand on parle d'atouts appropriés, il peut s'agir d'atouts spéciaux ou économiques favorables tels que :

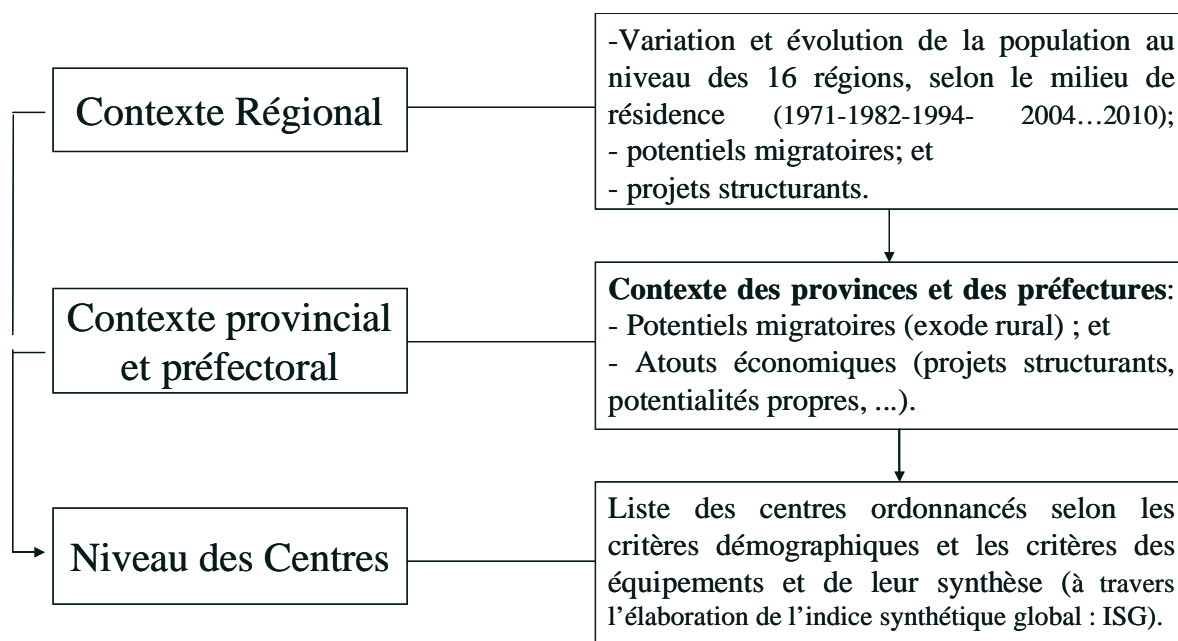
- proximité d'axes autoroutiers;
- proximité de grandes villes;
- disponibilité des ressources hydriques, de ressources halieutiques, forestières, minières, ou d'activités et de projets touristiques, ou de projets de portée régionale, voire nationale et internationale, etc.;

Quand à la position géo-économique d'un centre rural émergent, elle favorise son évolution et son urbanisation, qu'il soit situé à proximité de grandes villes, ou à proximité de centres de production, ou de foyers de consommation, ou de bassins d'emplois, ou de carrières d'exploitation de sable, de marbre par ex ou d'autres matériaux de construction, etc.

Le centre émergent naît grâce au développement de la population et des activités commerciales et de services autour des habitations. Bien souvent, l'argent des émigrés à l'étranger s'y trouve investi tant au niveau de la construction qu'au niveau des activités de production et de commercialisation de biens et services, avec, dans bon nombre de cas, une valorisation de l'arrière-pays agricole.

Démarche adoptée pour l'identification des centres

L'identification des centres, ainsi définis, a été opérée à travers une démarche progressive partant du niveau régional, au niveau provincial et préfectoral avant d'aboutir au niveau des centres proprement dit.



L'analyse démographique régionale comparée, en étudiant l'évolution du rapport entre la population rurale et la population urbaine, pour chacune des 16 régions nous a amené au calcul de l'Indice de Ruralité : IR).

Cet indice IR permet de faire ressortir l'évolution future du rapport entre la population rurale et la population urbaine; ce qui exprime la relation d'équilibre entre les deux populations et fait ressortir, d'une part, le potentiel de l'exode rural, et d'autre part, le poids relatif de chacune des deux populations.

Plus cet indice est supérieur à 1, plus la région constitue un réservoir important pour alimenter l'exode rural au cours des prochaines années.

Par ailleurs, le Taux de Ruralité (TR) qui représente la proportion de la population rurale par rapport à l'effectif de la population totale de la région et sa projection jusqu'à 2010 permet d'approcher davantage pour les années à venir le Potentiel de la Migration Rurale (PMR) au niveau de chaque région.

CLASSEMENT DECROISSANT DES REGIONS SELON L'INDICE DE RURALITE (IR) ET LE TAUX DE RURALITE

Régions	Indice* IR (1994)	TR = Population rurale/ Population totale (%)			
		1994	2004	2010	PMR 2004- 2010
Taza-Al Hoceima-Taounate	3,64	78	74	72	2
Tadla-Azilal	1,95	66	61	58	3
Doukkala-Abda	1,91	66	61	57	4
Marrakech-Tensift-Al Haouz	1,86	65	58	53	5
Gharb-Chrarda-Béni Hssen	1,60	62	57	53	4
Souss-Massa-Draa	1,94	66	56	51	5
Chaouia-Ouardigha	1,59	61	56	52	4
Meknès-Tafilalet	0,97	49	43	40	3
National	0,94	49	42	38	4
Guelmim-Es-Smara	0,77	44	38	35	3
Tanger-Tétouan	0,79	44	37	32	5
L'Oriental	0,81	45	36	31	5
Fès-Boulemane	0,45	31	23	19	4
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	0,27	21	15	12	3
Oued Eddahab-Lagouira	0,18	15	15	15	0
Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	0,09	8	3	2	1
Grand Casablanca	0,05	5	2	1	1

Une série d'informations a été élaborée au niveau régional et provincial, afin de cerner les régions les plus concernées par le phénomène de l'exode rural et qui présentent des réservoirs migratoires qui alimenteront les flux en direction des villes au cours des prochaines décennies.

Ainsi, en résumé nous pouvons dire que :

Les principaux flux qui se dégagent en direction des grands pôles urbains récepteurs

Pôles urbains récepteurs	Principales provinces émettrices des flux migratoires ruraux
Rabat	Sidi Kacem, Kénitra, Khémisset, Larache,...
Marrakech	Al Haouz, Chichaoua, Azilal, Essaouira, El Kelâa des Sraghnas, Ouarzazate, ...
Fès	Taounate, Boulemane, Al Hoceima, Taza, Sefrou, Ifrane,...
Tanger-Tétouan	Chefchaouen, Sidi Kacem, Al Hoceima, Larache,...
Agadir	Chtouka Aït Baha, Taroudane, Tiznit, Ouarzazate, Tata, Essaouira, ...
Meknès	Sidi Kacem, Errachidia, El Hajeb, Khénifra, Ifrane,...
Kénitra	Sidi Kacem, Khémisset, Larache,...

Critères d'identification et d'ordonnement des CREM

Niveau des centres ruraux émergents

Il s'agit, à travers des analyses précises, d'évaluer la capacité du centre à attirer et à retenir les populations d'origine rurale à travers deux principaux critères:

A. Critères SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES :

1. Taux d'accroissement annuel moyen de la population ;
2. Indice Démographique Comparatif (IDC) : Il s'agit du taux d'accroissement entre 1971 et 1994 rapporté au taux annuel moyen constaté durant la même période pour l'ensemble des centres identifiés.
3. Indice de la Tendance Démographique (ITD).

Il s'agit du rapport de l'accroissement démographique d'un centre d'une période 2 /période 1

Indice Synthétique Démographique : ISD

B. Critères d'ÉQUIPEMENTS dont les centres sont dotés :

1. Équipements et activités de services : tels que le bureau de poste, l'abattoir, la station d'essence, l'auto-école, les agences bancaires, ...;
2. Etablissements d'enseignement et de formation: tels que garderie ou école coranique, école primaire publique ou privée, collège public ou privé, lycée public ou privé ;
3. Équipements et services de santé : tels que dispensaire, centre de santé, hôpital, clinique, médecin spécialiste, généraliste, chirurgien dentiste, mécanicien dentiste, laboratoires d'analyses, pharmacie, ...;
4. Équipements socioculturels: tels que bibliothèque, auberge des jeunes, FF, Maisons de jeunes, ...;
5. Infrastructure touristique : tels que hôtels, village de vacances, résidence touristique, camping, ...;
6. Abonnés à l'Eau, à l'Electricité et au Téléphone fixe ;
7. Aménagement et environnement : tels que les PA, les PDR, zones industrielles, zone touristique, réseaux d'égouts, etc.

Indice Synthétique d'Equipements : ISE

La conjugaison de l'Indice Synthétique Démographique qui exprime la tendance démographique et de l'Indice Synthétique d'Equipements qui confirmera la réelle dynamique démographique et potentiels propres de chaque centre et partant leur niveau réel d'attractivité (=Indice Synthétique Global) :

$$\text{Indice Synthétique Global} \\ \text{ISG} = 0.4 * \text{ISD} + 0.6 * \text{ISE}$$

Tableau présentant la liste des centres ruraux émergents (CREM) identifiés dans le cadre de l'étude réalisée par la Direction de la Promotion Immobilière

REGIONS	PROVINCE	N°	CENTRE	POPULATION	INDICE DE SYNTHÈSE GLOBALE
				RGPH 2004	
Chaouia Ouardigha	Settat	1	GUISSER	1 890	55,6
	Khouribga	2	Boulanouare	10 469	76,2
Doukkala-Abda	El Jadida	3	Laaounate	4 486	80,8
	El Jadida	4	Oulad Frej	10 387	98,5
	El Jadida	5	Loualidia	5 826	73,8
	El Jadida	6	Sidi Smail	4 244	64,6
Fès-Boulemane	Sefrou	7	Ain Cheggag	4 436	73,7
	Fès-Médina	8	Skhinate (Sidi Hrazem)	3 317	47,2
Gharb-Chrarda-Bni Hssen	Sidi Kacem	9	Khnichet	7 936	61,2
	Kénitra	10	Lalla Mimouna	12 994	78,6
	Sidi Kacem	11	Aïn Dorij	2 321	45,9
Grand Casablanca	Nouaceur	12	Bouskoura	13 453	76,0
L'Oriental	Nador	13	Ben Taieb	10 446	114,7
	Nador	14	Midar	13 229	135,9
	Nador	15	Kariat Arkmane	5 266	80,0
	Nador	16	Selouane	9 211	108,1
	Figuig	17	Tendrara	6 254	68,5
	Nador	18	Ras El Ma	4 532	64,6
Marrakech-Tensift-Al Haouz	Kalaâ des Sraghnas	19	Sidi Bou Othmane	5 066	102,6
	Al Haouz	20	Tahannaout	6 585	75,1
	Chichaoua	21	Sidi L'Mokhtar	11 138	50,1
	Kalaâ des Sraghnas	22	Skhour Rhamna	4 352	53,5
	Marrakech-Ménara	23	Sid Zouine	10 067	51,5
	Al Haouz	24	Amizmiz	10 783	73,7
Meknès -Tafilalet	Khénifra	25	Kahf N'sour	5 089	63,7
	Khénifra	26	Amalou Ighriben	28 933	101,8
	Khénifra	27	Aghuemous	11 390	79,9
	Khénifra	28	Zaïda	4 968	58,4
	Khénifra	29	Aït Ishaq	11 806	78,8
	Meknès-El Menzeh	30	Haj Kaddour	4 362	49,5
	Khénifra	31	El Kbab	8 541	71,3
	Khénifra	32	Moulay Bouazza	5 241	53,1
	Ifrane	33	Aïn Leuh	5 278	58,0
	Khénifra	34	Itzer	5 947	54,7
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	Sala-Al Jadida	35	Bouknadel	9 314	66,5
	Khémisset	36	Sidi Allal Al Bahraoui	9 884	76,6
	Khémisset	37	Maaziz	9 190	75,4
	Khémisset	38	Tiddas	3 584	48,7
	Khémisset	39	Oulmès	9 460	80,9
Souss-Massa-Draâ	Ouarzazate	40	Skoura	2 808	45,8
	Chtouka Aït Baha	41	Massa	8 998	54,2
	Ouarzazate	42	Tarmigt (Tabounte)	7 278	-
Tadla-Azilal	Beni Mellal	43	Oulad M'Barek	11 906	68,9
	Beni Mellal	44	Aghbala	6 300	48,4
Tanger-Tétouan	Chefchaouen	45	Bab Berred	5 043	77,2
	Chefchaouen	46	Zoumi	3 830	48,7
	Chefchaouen	47	Bab Taza	4 006	48,4
	Tétouan	48	Dar Bni Karrich	4 780	52,2
Taza-Al Hoceima-Taounate	Taza	49	Zrarda	3 860	45,7
	Taza	50	Tizi Ousli	1 695	51,1

Deuxième axe :

Mise en œuvre des actions pour la promotion des centres émergents en milieu rural (CREM)

Etablissements de Monographies

Succinctes Exécutives -MSE-

Chaque monographie de CREM comporte, outre ses identifiants, les éléments suivants :

- La nature des disponibilités foncières (juridique, superficie et prix) ;
- Les besoins en équipements publics ;
- L'estimation des besoins futurs en logements (à partir de l'accroissement des ménages à l'horizon 2020) ;
- Les besoins fonciers pour faire face aux besoins futurs (ZAP, maisons de services publics, ...);
- Les actions et mesures à mener à court, moyen et long termes (En matière institutionnelle, d'équipements structurants, d'infrastructures, de ZAP, de ressources humaines, d'information et de communication) ;
- Le calendrier des actions prioritaires et structurantes selon qu'il s'agisse d'un centre à forte dynamique endogène (Consolidation P3), ou d'un centre à dynamique endogène en développement (Promotion P2) ou d'un centre à dynamique endogène moyenne (Lancement P1) (ZAP, MSP, ...) ;
- La répartition des missions entre les différents départements ministériels ou autres concernés par les différentes mesures et actions ;
- La proposition de calendrier de réalisation : projets et mesures, à réaliser, réparties entre 2005 et 2010;
- En plus de ce qui peut être recommandé pour la réussite de la promotion du centre.

La mise en œuvre du programme pilote pour la promotion des centres dans les conditions requises de célérité et d'efficacité est de nature à contribuer à accélérer le développement du monde rural et à alléger les conséquences multiformes de l'exode rural que supportent actuellement les grandes agglomérations urbaines.

Ainsi, pour la mise en œuvre des programmes de développement des centres émergents en milieu rural, il s'avère fortement intéressant et important d'accélérer le processus de mise en œuvre des plans d'action en impliquant les différents départements et instances concernés, tant au niveau central, qu'au niveau provincial et local, notamment :

- le Ministère de l'Intérieur à travers les Collectivités Locales dont il assure la tutelle ;
- Les élus;

- le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement ;
- le Ministère des Finances et de la Privatisation ;
- le Secrétariat d'Etat au Développement Rural ;
- le Ministère délégué, chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme (ERACs, Agences urbaines, DRHU, DHSAF, Holding d'Aménagement Al Omrane, ...) ;
- et d'autres instances qui peuvent être éventuellement concernées (agence de développement de la région du nord, ...).

Les ERACs (Etablissements Régionaux d'Aménagement et de Construction) à qui la mise en œuvre a été confiée doivent assurer la promotion des CREM en coordination, concertation et collaboration avec les DRHU, les Agences Urbaines, les autorités locales et les élus en procédant à :

- La vérification des données des Monographies Succinctes Exécutives (MSE) et les indices de l'émergence;
- L'identification des besoins en matière institutionnelle, en matière d'équipements, en infrastructures et en aménagements appropriés pour assurer le développement des centres ruraux émergents ;
- L'identification du foncier ;
- La mobilisation des ressources techniques, humaines et financières nécessaires à la réalisation des équipements, des infrastructures, des aménagements, de la bonne gestion et gouvernance desdits centres ;
- L'élaboration de toutes les mesures d'accompagnement nécessaires qui permettraient d'assainir toutes les difficultés que pourrait rencontrer la mise en œuvre de ce programme;
- L'établissement d'un plan d'actions;
- Proposition des administrations dont l'intervention est nécessaire;
- La mise en place d'un comité de suivi au niveau régional, dans lequel seront représentés les différents départements ministériels et autres organismes concernés, ayant pour missions particulières, de veiller à la mise en œuvre dudit programme, à son suivi et à son évaluation de façon continue et permanente.

En guise de conclusion :

Ce processus devrait être une action de longue haleine qui devrait s'inscrire dans la durée afin de mettre en exergue, quelques centaines de centres ruraux émergents, dont il faudra assurer la promotion au cours des prochaines années, pour alléger le poids de l'exode sur le milieu urbain et pour permettre aux villes et aux campagnes de jouer le rôle qui leur incombe dans le développement social et économique du Maroc, et dans la répartition équitable des hommes et des richesses à travers le territoire national.